

CONVOCAATION AU CONTROLE MEDICAL
(Médecin généraliste agréé)

DOCUMENT ORIGINAL à renvoyer par le MEDECIN au
Rectorat DBA1 21 rue St Etienne
45043 ORLEANS CEDEX 1
LE RECTEUR DE L'ACADEMIE

DSDEN d'Eure et Loir

Division des Personnels
Enseignants

Dossier suivi par :

Valérie Brûlé

02 36 15 10 58

sagipe@ac-orleans-tours.fr

à

Nom :

Prénom :

Fonction : PROFESSEUR DES ECOLES STAGIAIRE

DEPARTEMENT et Etablissement d'affectation :

Public

15 Place de la République

CS 70527

28019 CHARTRES cedex

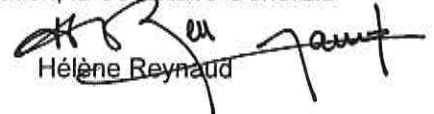
Conformément à l'art. 5(5^e) de la L.83-634 du 13/07/1983, les candidats doivent remplir "les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction".

En vue de votre installation vous voudrez bien vous présenter à un médecin généraliste agréé pour une visite médicale obligatoire et lui faire viser le certificat médical ci-joint (liste des médecins disponible à la direction des services départementaux de l'éducation nationale).

Vous n'aurez pas d'honoraires à verser au praticien, qui sera rétribué par les soins de mon administration au vu de la présente convocation et de l'attestation ci-dessous.

Chartres, le 27 juin 2018

Pour le Recteur et par délégation, le Directeur
Académique, responsable du SAGIPE, et par
délégation, la Secrétaire Générale


Hélène Reynaud

Ne pas découper

DOCTEUR SIRET (obligatoire)

CERTIFIE AVOIR PROCÉDE A L'EXAMEN MEDICAL DE M

A le

Timbre et signature du praticien
obligatoires

Nomenclature de l'acte (C, Cs....) :

Montant des honoraires HT :€ TVA 20% :€

Total des sommes dues TTC :€

TVA non applicable, article 293 B du CGI (à cocher pour les bénéficiaires de la franchise prévue à l'article 293B du Code Général des Impôts)

Joindre impérativement un RIB

Cadre réservé à l'administration

Ordre à payer

Orléans le

Service exécutant : FAC0000045

ZEJ4

Tiers Chorus

Cachet et signature